

SCRIPTA

Numéro Scripta : 4675

Auteur(s) : Mortain (vicomte)

Bénéficiaire(s) : Le Plessis-Grimoult, Saint-Étienne (prieuré)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1299, 14 juin

Action juridique : autre

Langue du texte : ancien français

Analyse

Renouf de Berjou vend au Plessis tous ses biens situés dans les paroisses de Berjou et de Sainte-Honorine-la-Chardonne.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Musset Lucien, *Cartulaire des possessions de l'abbaye du Plessis-Grimoult pour le département de l'Orne, Le Pays Bas-Normand*, n° 52, 1959, n° 102.

Texte établi d'après a

A tous... le visconte de Mortaing, saluz. Sachent tous que présent par devant nous Renouph de Berjou, filz Guillaume de Berjou jadis de celle meismes parroisse, recongnust que il a vendu, octroyé, quictié et déleissié à fin à tousjours et en perpétuité à hommes religieux au prieur et au couvent deu Plessez Grimout, pour cinquante et une livre de tournoiz dont ledit Regnouph se tint pour bien paié par devant nous, c'est assavoir tout quanque il avoit et povoit avoir et devoit par droit de héritaige par la raison de son père ou que il soit en terres, en mesons, en rentes, en diesme et en toutes aultres possessions quelles que il soient et ou que il soient ès paroisses de Berjou et de Sainte Honorine la Chardonne, et tout quanque il luy peult eschoir par raison de douaire de Aaliz jadis femme Guillaume de Berjou, père audit Renouph, à savoir et à pourséer ledit héritaige asdiz religieux et à lors successours en perpuité en paix... Ce fut fait l'an de grâce mil deux cens nonante et neuf, en jour de dimanche en la feste de Sainte Trinité.